



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	68

**DELIBERATION N° DE 2024\_087**

*Gemapi - Zonage de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de l'Authie*

Date de la convocation

24 septembre 2024

Date d'affichage

24 septembre 2024

**VOTES**

**EXPRIMES : 51**

**POUR : 43**

**CONTRE : 8**

**ABSTENTIONS : 16**

**NPPV : 1**

**Délibération du Conseil Communautaire  
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 03 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaieté à Nouvion, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

**Présents :** Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur F BOST (REGN)

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_087-DE  
A G E D I

Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHEUX)

**Elus représentés ayant donnés pouvoir** : Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU) représenté par Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

**Absent(s)** : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Daniel THERY (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE) suppléée par Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEIU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEIU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU) suppléé par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH)

**Excusé(s)** : Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX)

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_087-DE

A G E D I

**Objet de la Délibération** : Gemapi - Zonage de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de l'Authie

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2019\_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2024\_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) ;

Vu l'arrête préfectoral en date du 21 mars 2022 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie 2022-2027 ;

Vu la délibération du 12 juillet 2021 du conseil communautaire de la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre approuvant la délégation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques au SYMCEA pour l'Authie sur la période 2021-2026 ;

Considérant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie 2022-2027 qui demande à travers sa disposition A-5.1 aux collectivités compétentes en GEMAPI de définir l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ;

Considérant que ce zonage doit être annexé au Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Authie en cours de rédaction par la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin qu'il soit approuvé par la CLE, celui-ci doit être délibéré par les EPCI concernés ;

Considérant les compétences du SYMCEA et sa connaissance de l'Authie ;

Considérant que la CCPM a délégué ce travail au SYMCEA qui est venu présenter la méthode, les résultats et la cartographie en commission GEMAPI-Urbanisme du 11 juillet 2024 ;

Considérant que l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) est l'espace nécessaire à un cours d'eau pour assurer l'ensemble de ses fonctions naturelles (qualité des habitats, qualité et quantité de la ressource en eau, transit sédimentaire, recharge nappe/rivière, etc.) et que son objectif est d'assurer la préservation et si possible la restauration pour que les fonctions du cours d'eau puissent se mettre en place et pérenniser dans le temps tout en prenant en compte les usages déjà présents dans ces zones ;

Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'approuver le zonage de l'Espace de Bon Fonctionnement de l'Authie ci joint en annexe ;
- de donner délégation au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et signer tout acte en découlant.

**Résultats des votes**

**Pour : 43**

Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude  
Dufour Grégory  
Bordret Xavier

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_087-DE

A G E D I

Mouton Eric représenté par Bordet Xavier  
Cat René  
Doyer Mathieu  
Crépin Maurice  
Bouchez Franck  
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude  
Beron Maité  
Delannoy Dominique  
Briet Damien  
Alexandre Isabelle  
Taeck Guy  
Wallet Daniel  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Dulys Jean-Claude  
Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Delorme Véronique  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Pley Olivier  
Pierrin Philippe  
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel  
Hertault Claude  
Forestier Maurice  
Delcourt Amandine  
Monflier Bernard  
Balsamo Martial  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Lepaysan Joanny  
Richard Renard représenté par Hertault Claude  
Wattebled Rachel  
Martin Jocelyne  
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent  
Marcassin Daniel  
Miannay Thierry

Contre : 8

Gamard Marcel  
Doublet Odile suppléée par Delabroye Bernard  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard  
Merlin Marie Jeanne  
Volant Marc  
Thueux Jacky  
Gouesbier Francis

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_087-DE

A G E D I

Abstention : 16

Farcy Pascal  
Gérard Olivier  
Miramont Dominique  
Martin Jean Luc  
Van Riek Onghena Marie José  
Pruvot Jean Paul  
Parment Philippe  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Conty José  
Jaméas Jean Jacques représenté par CONTY José  
Fourdinier Marie Claire  
Bourgois Frédéric  
Bost Patrick  
Porquet Joël  
Soubry Patrick  
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick

Ne prend/prennent pas part au vote : 1

Nester Paul

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_087-DE

A G E D I